

LE MEMENTO DE MA RENTRÉE



NUMEROS UTILES

Numéro de la Directrice : 05.57.71.93.16 / Numéro de la Mairie : 05.57.71.95.26

Numéro de la Cantine : 05.57.71.20.22 / Numéro de la Garderie : 05.57.71.20.21

MA SEMAINE

JOURS	7h00/8h30	8h30/11h30	11h30/13h00	13h00/16h00	16h00/19h00
Lundi/mardi/jeudi/vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie

CANTINE ET GARDERIE

- Pour les enfants de maternelle, l'inscription est faite par les ATSEM le matin selon le code affiché : un **O** je suis présent(e) à la cantine / une **X** je ne suis pas présent(e) à la cantine, idem pour la fiche de garderie (un **B** le bus pour la Gare).

- Pour les enfants en élémentaire, l'inscription est faite le matin par les enseignants sur interrogation des enfants (cantine + garderie).

- L'inscription à la cantine peut être annulée le jour même, **au secrétariat de la mairie avant 9h15**, au-delà le repas sera facturé.

- Le paiement peut s'effectuer par chèque au secrétariat de la mairie, par virement (coordonnées bancaires en bas de la facture) ou par prélèvement automatique. La demande de prélèvement est à effectuer en mairie, avec votre RIB.

Le prélèvement bancaire sera automatiquement renouvelé pour les familles qui ont opté pour ce moyen de paiement. Il est donc impératif de prévenir le secrétariat de la mairie si vous souhaitez l'arrêter.

- **Par souci d'égalité, de variété et d'apprentissage**, un goûter **unique** et équilibré sera offert (sur inscription) aux enfants qui seront inscrits à la garderie du soir, avant 11h30.

ATTENTION : si vous optez pour le goûter de la mairie, vous ne devez pas en fournir un de la maison, c'est l'un ou l'autre.

- Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant en garderie doivent être notées sur la fiche de liaison. Ponctuellement, pour une personne non inscrite sur cette fiche, les parents devront fournir en mairie par courrier ou par mail, **une autorisation écrite mentionnant les noms, prénoms, adresse, degré de parenté ou fonction de la personne expressément mandatée**.

Sans cette autorisation écrite, le personnel ne laissera pas partir l'enfant même exceptionnellement (autorisation valable pour l'année scolaire en cours uniquement).

BUS de la Gare de Lugos

- Tous les jours, le ramassage scolaire des enfants du quartier de la Gare de Lugos commence le matin vers 7h40 pour une arrivée à l'école à 08h.

- Le soir, le départ de l'école est à 17h23.

- Pour les enfants présents en garderie avant l'arrivée du bus du matin et/ou présents après le passage du bus du soir, la garderie sera facturée.

- Lorsque les enfants de maternelle arrivent le matin par le bus, pensez à noter un mot dans le cahier précisant si votre enfant **ne mange pas** à la cantine et/ou s'il **ne prend pas le bus le soir**.

Centre de loisirs de Belin-Beliet

- Constitution du dossier au moins un mois avant la date de la première inscription au centre.

- Les dossiers sont à retirer et à ramener au secrétariat de la mairie de Lugos et les inscriptions sont à effectuer sur le site de Belin-Beliet via votre espace famille **au plus tard 15 jours avant le début des vacances**.